



LE 29 NOVEMBRE 2021

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Beaupré tenue à l'hôtel de Ville, le lundi 29 novembre 2021 à 18 h 30, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1
M. Christian Blouin, conseiller #2
M. Michel Auger, conseiller #3
M. Serge Simard, conseiller #4
M. Michel Beaumont, conseiller #5
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

9990-291121 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

9991-291121 **DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET DU RAPPORT D'AUDIT PORTANT SUR LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

ATTENDU que deux (2) rapports d'audit de conformité ont été reçus de la Commission municipale l'un portant sur l'adoption du budget 2021 et l'autre sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023;

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ces documents en date du 24 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de déposer et d'accuser réception de ces deux rapports et de prendre les mesures nécessaires pour rendre le processus d'adoption du programme triennal d'immobilisations conforme à l'encadrement légal applicable.

9992-291121 **RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 1129, 1136, 1171, 1177 et 1178, la Ville de Beaupré souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Beaupré a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de

publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 9 décembre 2021, au montant de 3 690 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

118 000 \$	0,85000 %	2022
120 000 \$	1,25000 %	2023
123 000 \$	1,50000 %	2024
125 000 \$	1,75000 %	2025
3 204 000 \$	1,90000 %	2026

Prix : 98,67825

Coût réel : 2,16955 %

2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

118 000 \$	0,80000 %	2022
120 000 \$	1,20000 %	2023
123 000 \$	1,50000 %	2024
125 000 \$	1,75000 %	2025
3 204 000 \$	1,85000 %	2026

Prix : 98,45900

Coût réel : 2,17180 %

3 -VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

118 000 \$	1,00000 %	2022
120 000 \$	1,30000 %	2023
123 000 \$	1,55000 %	2024
125 000 \$	1,70000 %	2025
3 204 000 \$	1,80000 %	2026

Prix : 98,18400

Coût réel : 2,19043 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 690 000 \$ de la Ville de Beauré soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la)

secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

9993-291121 **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 690 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 9 DÉCEMBRE 2021**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beauré souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 690 000 \$ qui sera réalisé le 9 décembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1129	370 800 \$
1136	1 247 200 \$
1136	77 800 \$
1171	275 500 \$
1177	1 661 600 \$
1178	57 100 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1129, 1136, 1171, 1177 et 1178, la Ville de Beauré souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Ville de Beauré avait le 6 décembre 2021, un emprunt au montant de 3 690 000 \$, sur un emprunt original de 4 211 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 1129, 1136, 1171, 1177 et 1178;

ATTENDU QUE, en date du 6 décembre 2021, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 9 décembre 2021 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 1129, 1136, 1171, 1177 et 1178;

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 9 décembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 juin et le 9 décembre de chaque année;

3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD de la Cote-de-Beaupre
 9751, BOULEVARD SAINTE-ANNE
 SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRE, QC
 G0A 3C0

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Ville de Beaupré, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1129, 1136, 1171, 1177 et 1178 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 décembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 9 décembre 2021, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 1129, 1136, 1171, 1177 et 1178, soit prolongé de 3 jours.

9994-291121 **AFFICHAGE D'UN POSTE DE MÉCANICIEN OPÉRATEUR**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux afin de procéder à l'affichage d'un poste de « mécanicien opérateur ».

9995-291121 **LETTRE D'ENTENTE #1 AU CONTRAT DE VÉRONIQUE LÉPINE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et le directeur général, M. Roch Lemieux à signer la lettre d'entente #1

9996-291121 **EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE AQUATIQUE ADJOINTE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement :

- Que Mme Marie-Eve Gaboury-Goulet soit engagée à titre de coordonnatrice aquatique adjointe;
- Que la date de début d'emploi soit le 8 décembre 2021;
- Que le salaire corresponde à l'échelon 5;
- D'autoriser M. Pierre Renaud, maire et M. Roch Lemieux, directeur général à signer le contrat de travail.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente.

9997-291121 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 18 h 40

Pierre Renaud
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale adjointe